

**DELIBERATIONS**  
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 février 2014

**POINT III.8 :**  
**Questions statutaires : fonctionnement des conseils ou commissions :**  
**désignation des représentants étudiants à la Commission des statuts**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU la délibération du CA de l'Université de Bourgogne en date du 6/09/2013 fixant la composition de la commission des statuts
- VU la délibération du CA de l'Université de Bourgogne en date du 23/09/2013 portant désignation des membres élus du CA appelés à siéger dans la commission des statuts
- VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des scrutins des 11 et 12 février 2014 relatifs au renouvellement des collèges étudiants des 3 conseils centraux de l'Université de Bourgogne

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 22 pour (unanimité) : la désignation des représentants étudiants à la Commission des statuts :

- Julien BRAULT représentant issu du CA
- Bérénice CLUZEL représentante issue du CA.

Dijon, le 21 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement